



Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris (Institut historique allemand) Band 32/2 (2005)

DOI: 10.11588/fr.2005.2.62093

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nichtkommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.





208 Rezensionen

ten nun neue Regionen – Japan und Indochina – in den französischen Fokus. Léon Werth reiste 1926 nach Indochina. In »Cochinchine« entwickelt er seine »morale du divers«. Er thematisiert die voreingenommene Wahrnehmung des Fremden, den ideologischen Blick und die Fixierung exotischer Eindrücke. Verlieren diese nicht durch die Reproduktion ihre Aura? Entstehen so nicht falsche Klischees, die schließlich die Realität überlagern? Werth sucht nach einem neuen System der Wahrnehmung, sukzessiv und differenziert. Er entscheidet sich für das Detail, statt der Gesamtheit. Bouvier benutzt die Texte seiner Reise von Genf nach Japan, um sich selbst neu zu positionieren. Die Ferne definiert sich für ihn als Distanz und Zeit, der Übergang von Heimat und Fremde wird fließend.

Ging es bisher immer um die europäische Perspektive auf den Osten, so findet im letzten Aufsatz durch den Blick der Immigranten eine Vermischung östlicher und westlicher Perspektiven statt. Die Kolonien sind Vergangenheit, die neuen Themen, die Politik und junge Autoren beschäftigen, sind Migration, Assimilation und Toleranz. Margaret A. MAJUMDAR zeigt am Beispiel der zwei Schriftstellerinnen Assia Djebar und Leila Sebbar die postkolonialistische Wahrnehmung aus der Sicht der jungen Immigrantin. Ihr Fokus liegt auf den kulturellen Spannungen, Perspektivenwandel und Identitätsfindung.

Es ist in »Eastern Voyages, Western Visions« gelungen, den Orientalismus in einer großen Bandbereite mit seinen diversen Facetten zu behandeln, sowohl durch den zeitlich weit gefaßten Rahmen, durch die Mischung von Schriftstellern, Poeten, Historikern und Künstlern, Orientreisenden und Atelier- bzw. Schreibtisch-Otientalisten, wie auch durch die z. T. sehr unterschiedlichen Ansätze der Autoren. Die Vielfalt und das bewußt Fragmentarische spiegeln die westlichen Orientbilder angemessen wider und sind jedem Versuch, ein homogenes Ganzes herauszudestillieren, vorzuziehen, da dies so nie existierte. Interessant ist zudem, daß einige Autoren zum ersten Mal im Rahmen des Orientalismus untersucht werden und neue Einblicke in das allgemein in Europa verbreitete Orientbild liefern.

Als Schwachpunkt stellt sich das allgemeine Problem jeder Orient-Forschung heraus: Der Orient ist und bleibt ein unklarer, schwer definierbarer Begriff. In den ersten Aufsätzen bezieht sich »Orient« auf die klassischen Gebiete, das Heilige Land, das Osmanische Reich, Nordafrika. In weiteren Aufsätzen mischen sich auch Japan und Indochina in den Reigen. Es stellt sich die Frage, ob alle diese Länder unter einem Fokus betrachtet werden können.

Die Texte liefern insgesamt zahlreiche neue Ansätze und Beispiele, gänzlich neue Erkenntnisse zum westlichen Orientbild findet man nicht. Konsens ist zum einen, daß sich kaum einer der Literaten und Künstler in die Schwarz-Weiß-Theorien Edward Saids fügt. Gesamtergebnis ist zudem, daß das Orientbild so vielfältig und ambivalent ist, wie der Orient-Begriff an sich. Die Aufsätze sind somit vor allem neues Material in sehr lesenswerter Form mit einem Akzent auf dem Wandel in der Annäherung von westlichem »self« und östlichem »other« bis die Grenzen zwischen beiden allmählich verschwimmen.

Karin RHEIN, Hamburg

Die frühzeitliche Monarchie und ihr Erbe. Festschrift für Heinz Duchhardt zum 60. Geburtstag, hg. von Ronald Asch, Johannes Arndt, Matthias Schnettger, Münster (Waxmann) 2003, 286 p.

On sait les intérêts et les apports à la science historique de Heinz Duchhardt, et combien il a renouvelé les études sur le Saint Empire romain germanique et ses institutions, sur les monarchies d'Ancien Régime et l'absolutisme. Ce sont ces derniers thèmes que l'on retrouve dans la gerbe qui lui offrent ses élèves et qui s'étend sur une vaste plage chronologique, du XVI^e siècle à 1918. Rien de plus pertinent pour entrer au cœur du Saint Empire et comprendre son fonctionnement que d'abandonner les grands États, Prusse ou monarchie

viennoise, et de braquer la lorgnette sur quelques exemples de la si décriée Kleinstaaterei. Les trois premières communications nous emmènent dans le monde des petits territoires et des Kleinpotentaten. La querelle de Brême dans les années 1555-1576, décortiquée par Johannes Ludwig Schipmann, montre combien un conflit local peut, par auréoles concentriques, s'étendre jusqu'à concerner les institutions centrales et l'Empereur lui-même. L'origine du conflit fut le choix par le chapitre cathédral de Brême d'un prédicateur dont le luthéranisme était jugé suspect: Albert Rizäus Hardenberg avait séjourné chez les Frères de la Vie Commune, été en contact avec Melanchthon, ses opinions sur la Cène le faisaient pencher vers Zwingli et Calvin. En 1555, le prédicateur de la ville, Johann Timann, exigea que tous les prédicateurs de Brême souscrivissent à une déclaration de stricte orthodoxie luthérienne. Le conflit coupa le Conseil de la ville en deux, la majorité pour Timann, mais le maire et quelques conseillers pour Hardenberg. Rapidement, les deux camps recherchèrent des appuis dans l'Empire, du côté des villes hanséatiques et des princes (les comtes d'Oldenbourg et de Frise orientale). À la demande de l'archevêque de Brême et tandis que les violences apparaissaient dans la ville, le cercle de Basse-Saxe fut saisi et se réunit plusieurs fois en 1560-1561 à Braunschweig et à Halberstadt; il demanda le bannissement de Hardenberg de Brême et du cercle de Basse-Saxe. Ce dernier obtempéra tout en en appelant à la Diète d'Empire et à l'Empereur. Le calme ne revint pas pour autant car les prédicateurs brêmois et les conseillers majoritaires voulurent »décalviniser« la ville, ce qui provoqua des émeutes, l'occupation de l'Hôtel de Ville et l'expulsion des anti-Hardenberg qui en appelèrent aussi à l'Empereur. Une réunion de la Hanse à Lübeck en 1562 prononça le boycott de Brême, dont la levée fut exigée par une commission impériale. Mais l'Empereur avait-il juridiction sur la Hanse? La mort de Ferdinand 1er retarda le règlement final qui n'intervint qu'en 1568: les bannis rentrèrent et la paix civile fut rétablie par des embrassades publiques. Maximilien II obtint la réintégration de Brême dans la Hanse en 1576. Cette Allemagne du Nord n'est donc pas, comme on le dit trop souvent, à l'écart de l'Empire et de son chef (reichs- und kaiserfern) et cette contribution conforte les travaux de Michael North. Le conflit entre Münster et son prince-évêque Christoph Bernhardt von Galen dans les années 1650, analysé par Jochen Rath, est l'exemple même de la lutte menée par une autorité princière contre l'autonomie d'une ville que son prince considérait comme une »pure Provincial und Land Statt«, faisant fi de son appartenance à la Hanse (Münster, rappelons-le, n'était pas ville impériale). Münster, ville du congrès de Westphalie, prétendait qu'elle avait le droit de conserver, comme au temps des négociations, une garnison, élément fondamental d'une future superioritas territorialis. Galen voulait faire disparaître cet obstacle à son autorité et rechercha l'alliance des princes-électeurs rhénans. Münster fut soutenu par les villes hanséatiques: Lübeck affirmait qu'une ville sans garnison ne pouvait appartenir à la Hanse, tandis que Münster, retournant l'argument, établissait qu'elle avait droit de garnison puisqu'elle appartenait à l'organisation. Elle fit aussi appel aux cités des Provinces-Unies. Galen répliqua en en appelant aux vicaires d'Empire, les électeurs de Saxe et de Bavière (on était dans l'interrègne Ferdinand III-Léopold 1er). Il s'agissait rien de moins que de donner un statut à la civitas mixta (Mischstadt), ni ville d'Empire, ni ville libre, non émancipée de l'État territorial, pas assez puissante pour maintenir ses privilèges. La capitulation électorale de Léopold 1er, en son article IX, interdit toute immixion d'un État étranger dans l'Empire, même sous prétexte de la ligue hanséatique, et le Conseil aulique d'Empire accorda le droit de garnison au prince-évêque. Les bourgeois de la ville protestèrent vainement contre l'esclavage imposé par le prince; ils durent capituler en mai 1661. Les seules garanties des civites mixtae étaient d'être Reichsstadt ou d'appartenir à un prince trop faible pour qu'il puisse tenter quoi que ce soit. Ces petits princes, Kleinpotentaten, sont étudiés par Johannes ARNDT. Ils étaient possesseurs d'un fief d'Empire, barons ou comtes, intégrés dans un cercle d'Empire, ils votaient à la Diète, ne serait-ce que par le truchement d'une voie curiale; mais ils n'étaient pas staatsfähig, susceptibles de construire un État moderne doté de finances, d'une armée, 210 Rezensionen

menant une politique extérieure. Les rapports avec l'Empereur furent fixés en 1648; les sanctions suprêmes étaient le bannissement (l'électeur de Bavière en 1706) ou la suspension: le duc de Mecklembourg en 1719, Léopold zu Lippe en 1790 ... Plus fréquemment les petits princes recherchaient la protection impériale contre leurs puissants voisins. Ils gouvernaient avec ou sans Landtag, cela dépendait moins de la grandeur du territoire que de sa richesse qui permettait ou non de se passer de cette institution. Leur force ou leur faiblesse les autorisaient ou non, en dépit de Westphalie, à mener une politique de confessionnalisation: les électeurs palatins Johann Wilhelm et Karl Philipp pouvaient opprimer les calvinistes, tandis que le prince de Nassau-Siegen fut suspendu en 1707 pour la même raison. Beaucoup de ces principautés étaient endettées et tombaient sous la tutelle de l'Empereur ou d'un souverain plus riche (le comté de Bentheim administré par le Hanovre). Que restait-il à ces princes? La politique symbolique de la culture de cour, la construction de théâtres et de châteaux, la réunion de collections, la recherche d'une élévation de rang, mais cela coûtait cher et induisait des dépenses ultérieures de prestige ... N'oublions pas que ces micro-États donnaient le ticket d'entrée dans telle ou telle curie d'Empire: ce fut la fonction du comté de Rietberg pour les Kaunitz, bien plus richement possessionnés en Moravie, ou du château de Reichenstein qui fit entrer Franz von Nesselrode dans le banc des comtes d'Empire (1702). La distance était parfois faible entre le petit prince territorial et le simple noble. Ronald G. ASCH mène une étude comparée sur le droit monarchique d'anoblissement et l'identité de la noblesse. Pour la France, les études d'Arlette Jouanna servent de référence: de 1560 à 1660, la reconnaissance tacite de la noblesse par le mode et le niveau de vie, par les alliances s'effaça devant le droit clairement revendiqué par le roi d'anoblir. D'où les fameuses recherches de noblesse colbertiennes, à but fiscal: il s'agissait de faire payer la taille ou le coût d'une lettre de noblesse. Les situations européennes furent diverses. Les chevaliers de Saint-Jean pratiquaient l'autorégulation corporative par les 200 années de noblesse. Dans l'Empire, l'anoblissement était un droit impérial, revendiqué par les électeurs de Saxe, de Brandebourg (ils étaient rois) et de Bavière. Il permettait d'augmenter sa clientèle. La tendance fut à la diminution de la mobilité; les 16 quartiers (tous les trisaieux nobles) furent institués pour les chapitres dès 1640. D'abord dans les États catholiques et plus encore les principautés ecclésiastiques (poids du célibat ecclésiastique), le groupe noble se restrint; les États protestants suivirent: il fallut 16 quartiers pour siéger à la Diète de Dresde, la noblesse saxonne voulant se protéger des anoblissements des électeurs, devenus rois de Pologne. La noblesse demeura ouverte en Allemagne du Nord-Ouest et même en Brandebourg, avant que l'exclusivisme nobiliaire de Frédéric II et ses mesures de protection de la terre noble ne refermassent sur lui-même un groupe soudé par la propriété foncière et l'armée. En Angleterre, un peerage fermé côtoie une gentry ouverte et mobile. Pour un bon statut de gentleman, la propriété foncière et même le mode de vie valaient moins qu'une fonction de juge de paix. Le roi pouvait théoriquement modifier le statut social, mais les échecs de Charles 1er et de Jacques II ne l'y encouragèrent guère. Ouverture soit. Mais les études récentes montrent qu'en dépit de 1640 et de 1688, il était difficile de forcer le cercle du pouvoir parlementaire, et ce jusqu'au XIXe siècle. De façon générale, la noblesse à la fin de l'Ancien Régime n'échappait pas au processus de juridictionalisation; mais généralement le compromis l'emportait, le prince avait un grand rôle, mais tel individu, noble par son mode de vie, pouvait toujours se faire reconnaître contre argent.

Les deux communications suivantes concernent les femmes. Celle de Jens METZDORF s'intéresse à la »bonne reine Anne«, souveraine un peu pâle après le règne de son brillant beau-frère. Or, en dépit de ses infirmités physiques (hydropisie), de facultés intellectuelles fort moyennes, des malheurs qui l'accablèrent et la déprimèrent (elle perdit 18 enfants, dont en 1700 le duc de Gloucester arrivé à l'âge de 11 ans), la reine sut tenir son rôle pour maintenir sa prérogative dans l'équilibre constitutionnel anglais. Elle représentait la continuité monarchique après l'intermède de Guillaume III. Le Settlement Act de 1701 qui établissait

la succession hanovrienne et faisait du Parlement la base de la légitimité monarchique, avait été un affront pour la future reine. Elle ne pouvait néanmoins accepter le catholicisme de son demi-frère, de la légitimité duquel elle doutait. En dépit du caractère séculier du Settlement Act, elle préserva soigneusement la sacralité de la monarchie, sinon le droit divin. Elle soigna son image élisabéthaine, se voulut anglaise et anglicane, ranima le rite du toucher des écrouelles. Elle ne tenait pas son pouvoir d'une autre façon que les lords le leur. Plus que tel autre souverain, elle assistait au conseil de Cabinet, surtout lors des moments critiques, comme lors des négociations de paix avec la France en 1710-1711. En accord avec l'opinion publique qui exigeait la fin des hostilités, elle n'hésita pas à se séparer de la junte whig Marlborough-Godolphin, le général étant pourtant au sommet de sa gloire et le ministre disposant d'une majorité parlementaire; elle renvoya les communes, créa 12 pairs tories et fut donc un artisan actif de la paix. Elle eut une relation privilégiée avec la high church anglicane et accusait les whigs de favoriser les sectes et le dissent. Elle fut en conflit avec eux lors de la nomination des évêques, qui relevait de l'exercice de sa prérogative. Les contemporains ne se doutaient pas de cette volonté royale qui concourut à la stabilisation d'une via media dont tout le XVIIIe siècle profita. Ce sont d'autres souveraines qui sont envisagées sous l'angle de l'histoire du genre par Anja Victorine HARTMANN. L'histoire des grands personnages féminins a trop souvent été faite à partir de critères masculins. Toute une tradition remontant à la Bible (Ève) et à Aristote pose l'altérité fondamentale entre l'ordre du politique (et de la puissance) et l'ordre du féminin. Dans l'Angleterre du XVIe siècle, qui vit régner deux femmes, John Knox s'emportait contre cette promotion répugnante et contraire à Dieu; grand progrès avec Hobbes pour qui la souveraineté était indépendante du sexe. Christine de Suède et Élisabeth n'étaient pas mariées, Marie-Thérèse d'Autriche, bien que reine de Bohême et de Hongrie, n'était qu'impératrice consort. Quant aux régentes de France, elles tenaient leur pouvoir de leur qualité de veuve et mère du roi. Le discours de légitimation des femmes insistait sur la grâce de Dieu qui les avait mises à leur place; il valorisait leur éducation (Christine de Suède, Catherine II de Russie) et leur volonté de gouverner pour l'amour et le bien de leurs sujets (Élisabeth d'Angleterre) ou de leur patrie (Catherine II). Certaines, telle Christine, faisaient complaisamment le décompte de leurs vertus: forte comme Judith, militaire comme Zénobie, héroïque comme Jeanne d'Arc ...

Les cinq articles qui suivent sont consacrés aux représentations. Elisabeth Kloosterhuis présente de façon très descriptive les deux derniers couronnements impériaux, celui de Charles Quint à Bologne en 1530 et celui de Napoléon à Notre-Dame de Paris en 1804. Après la cérémonie de décembre 1508 à Trente, où son grand-père Maximilien avait pris le titre d'empereur élu, donc d'empereur allemand, il était nécessaire pour son petit-fils, qui revendiquait la monarchie universelle, de renouer avec le couronnement et sacre par le pape. Quant à Napoléon, parvenu en uniforme, il avait besoin d'enraciner sa dynastie. Il était fasciné par Charles Quint, plus encore par Charlemagne et aurait peut-être envisagé un couronnement à Aix-la-Chapelle. Matthias SCHNETTGER nous replonge dans les institutions du Saint Empire et même dans ce qui est son essence même, le système des fiefs et des investitures. L'Allemagne des Lumières vit se multiplier la science du cérémonial, avivée par les ambitions de chacun de monter en grade dans la hiérarchie. Certains princes devinrent rois (électeurs de Saxe, de Hanovre, de Brandebourg), d'autres voulurent devenir électeur. En Italie où les États étaient soit fief impérial soit fief pontifical, avec une concurrence vive et des contestations comme pour Comacchio ou Parme et Plaisance, l'inflation des titres fit rage: la Toscane devint grand-ducale, le Piémont-Savoie royaume, les cardinaux furent parés du titre d'Éminence, ce qui les plaça juste après les têtes couronnées. Même la République de Gênes n'échappa pas à ce tropisme monarchique, puisqu'elle proclama en 1637 la Vierge reine d'Étrurie. Dans l'Empire, l'Empereur n'était peut-être qu'un primus inter pares par certains aspects, il n'en demeurait pas moins au-dessus de tous et le système des investitures demeura intact jusqu'à Charles VI. Le règne du Wittelsbach fut de ce point de vue

212 Rezensionen

catastrophique. Après lui, seuls les petits princes laïcs et les princes ecclésiastiques prirent l'investiture.

Anja Stiglic décrit les mises en scène et l'instrumentalisation pour la paix de Nimègues. La signature des divers traités s'étira pendant un an, d'octobre 1678 à octobre 1679. Dans la ville même, peu de célébration; en revanche à La Haye dès septembre 1678, le vin coula des fontaines et les jetons furent frappés. À Vienne où sévissait la peste, Léopold ignora une paix à laquelle il était hostile. À Paris, les fêtes durèrent une année: feux d'artifices, médailles, poèmes (La Fontaine), inscription sur le socle de la statue de la Place Notre-Dame-des-Victoires, plafond du salon de la guerre à Versailles. Les fêtes pour les anniversaires des rois de Prusse à Breslau aux XVIIIe et XIXe siècles (Malgorzata MORAWIEC) prirent tout leur sens dans une province arrachée à l'Autriche. Elles n'eurent rien de spontané. Parades, redoutes, banquets, feux d'artifice, concerts, théâtre (en 1757, »Zaïre« de Voltaire; en 1759, »Alexandre le Grand« de Racine) se succèdèrent. Les écoles furent de la partie, les franc-maçons, jusqu'à leur suppression en 1798, organisèrent leur propre fête. En France, le roi restauré Louis XVIII souffrait d'un net déficit d'image (Martin WREDE): il n'était pas sacré, ne se déplaçait qu'en petite voiture, ne chassait ni ne montait à cheval ... Entre ses deux frères, il faisait pâle figure. Le tableau de François Gérard le représentant à sa table de travail, rompait avec la tradition du souverain en costume de sacre; trois ans plus tard, le portrait en pied de Paulin Guérin renoua avec le passé. Mais il fallait aussi sacrifier au monde d'après la Révolution, et tout en utilisant l'image de Saint-Louis et d'Henri IV, il ne fallait pas oublier la Charte que même ce royaliste de Chateaubriand associait désormais à la monarchie devenue constitutionnelle dans son ouvrage de 1816. La dernière communication de Bernhard Post est consacrée à Guillaume-Ernest, dernier duc de Saxe-Weimar, un être brutal et coléreux, à l'hérédité chargée (celle de Georges III d'Angleterre), qui ne parvint pas à être digne du glorieux héritage culturel de ses prédécesseurs. Sa principauté était pourtant prospère (automobiles, Zeiss à Iéna) et lui-même non fermé à toute forme d'art. Mais l'exposition de Rodin, où figurait un nu féminin de dos et à genoux, avec une dédicace au souverain placée entre les jambes, ne fut pas du goût de tout le monde ... Il abdiqua en 1918 et mourut 5 ans plus tard.

Comme on a pu le voir, les contributions sont de qualité, certaines étant néanmoins très (trop) descriptives. Mais le volume a une réelle unité et il a le mérite de nous transporter dans les marges d'un Saint-Empire dont l'histoire n'est pas faite que par les figures de proue à la place bien assurée. Et c'est cet angle de vue qui permet de comprendre cet organisme complexe, dont l'historiographie, grâce en particulier au dédicataire de l'ouvrage, est en pleine rénovation.

Claude MICHAUD, Paris

Guerres et paix en Europe centrale aux époques moderne et contemporaine. Mélanges d'histoire des relations internationales offerts à Jean Bérenger. Textes réunis par Daniel Tollet avec une introduction de Lucien Bély, Paris (Presses de l'Université de Paris-Sorbonne) 2003, 662 S.

Die geläufige Form der Würdigung eines Gelehrten ist die aus Beiträgen von Schülern und Kollegen bestehende Festschrift oder die Herausgabe seiner gesammelten kleinen Schriften. Bei vorliegenden »Mélanges offerts à Jean Bérenger« wurde wie schon in der ersten ihm gewidmeten Festschrift¹ ein Mittelweg beschritten: Enthalten sind sowohl Beiträge Bérengers als auch von Kollegen, Freunden und Schülern, die den Internationalen

1 Daniel Tollet (Hg.), L'Europe des diètes au XVII^e siècle. Mélanges offerts à Monsieur le professeur Jean Bérenger, Paris 1996 (Regards sur l'Histoire, 112), Rez. in: Francia 25/2 (1998), S. 249–251.